

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2014)  
**Heft:** 2041

**Artikel:** Le délire de l'initiative "monnaie pleine" : ah! si la Suisse était seule au monde...  
**Autor:** Ghelfi, Jean-Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012747>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le délire de l'initiative «monnaie pleine»

Ah! si la Suisse était seule au monde...

Jean-Pierre Ghelfi - 13 juin 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25923>

La possibilité de proposer des modifications partielles de la Constitution fédérale conduit quelquefois des groupes de personnes à vouloir changer de fond en comble le fonctionnement d'un aspect ou l'autre de notre société. C'est le cas avec l'initiative populaire dite de la [«monnaie pleine»](#) (*Vollgeld*).

L'argument de base de cette proposition est d'empêcher désormais les banques de créer de la monnaie dite scripturale - ce qu'elles font chaque fois qu'elles accordent un crédit hypothécaire, commercial ou autre puisque le montant octroyé n'est pas couvert par une somme équivalente d'argent déposée chez elles. En fait, pour simplifier, les banques doivent disposer de fonds propres ne représentant généralement que 8% de la somme prêtée.

Cette faible proportion de 8% ouvre à l'évidence des perspectives importantes de création monétaire *ex nihilo*. Si toutes les banques de nombreux pays font toutes en même temps un large usage de cette possibilité, il peut en résulter un emballement du système bancaire débouchant sur une crise qui ne reste pas cantonnée à la sphère financière, mais déborde et perturbe profondément la vie économique. C'est ce qui s'est produit notamment à la fin des

années 1920, entraînant la «*grande crise*» des années 1930, et actuellement avec la crise des *subprimes* déclenchée depuis 2007.

## Connaissance intime

Faut-il pour autant retirer aux banques toute possibilité de créer de la monnaie en accordant des crédits? L'idée générale de la «*monnaie pleine*» est de donner à la Banque nationale l'exclusivité de la création de monnaie - monopole qui lui est déjà attribué pour l'émission des pièces de monnaie et des billets de banque.

Avec cette proposition, la régulation du crédit passerait entièrement en mains publiques (ou semi-publiques puisqu'en Suisse la Banque nationale est une société anonyme dont les actions sont réparties entre les cantons et les communes, mais avec aussi quelques actionnaires privés). Les banques ne seraient donc plus autorisées à créer de la monnaie scripturale. Le risque d'emballlement du système bancaire serait réduit, sinon supprimé.

Mais, en échange, quelle garantie aurions-nous que la Banque nationale disposerait des compétences nécessaires et des connaissances indispensables pour fixer le montant de «*monnaie pleine*»

requis pour que l'économie se développe sans heurts dans le proche avenir?

Les banquiers, comme tous les commerçants, travaillent assurément dans un but lucratif. S'ils perdent de vue une gestion prudente de leur établissement, ils peuvent lui faire courir des risques excessifs. Mais, d'un autre côté, les milliers de responsables d'octroi de crédits qui sont en contact avec tous les acteurs économiques dans toutes les régions du pays ont une connaissance intime, mise à jour quasi quotidiennement, des besoins de leurs clients.

Les décisions d'accorder ou non un crédit hypothécaire ou commercial ne viennent pas de nulle part. Elles sont fondées sur de multiples facteurs, incluant notamment l'état du marché hypothécaire, la solvabilité du débiteur, son modèle d'affaires, l'état de la concurrence... On ne voit pas comment la Banque nationale pourrait disposer d'une telle masse d'informations pourtant indispensables pour mener à bien le mandat que la «*monnaie pleine*» lui confierait.

## Même le FMI s'inquiète

La crise qui a débuté en 2007 illustre les profondes réformes dont le système financier aurait besoin, notamment parce

qu'elle a mis en évidence le fait que les plus grandes banques, dans tous les pays, sont devenues trop grandes pour faire faillite (*too big to fail*). Les Etats - directement par les fonds publics ou indirectement par le biais de leur banque centrale - ont dû «investir» des centaines de milliards de francs pour aller à leur rescousse et éviter l'implosion de tout le système - comme ce fut trop largement le cas au cours de la crise des années 1930.

Sur le moment, tout le monde ou presque a convenu que, dans l'urgence, il n'y avait pas d'autres mesures à prendre. Mais ce moment de crise passé, il faudrait revoir tout cela et procéder aux changements indispensables pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. Ce fut manifestement plus facile à dire que ce ne l'est à faire!

Le [Fonds monétaire international](#), qui ne se caractérise habituellement pas par un réformisme ravageur,

vient de s'en émouvoir. Les grandes banques sont devenues encore plus grandes de sorte que le risque systémique s'est accru plutôt que réduit.

### Curiosité helvétique

En réalité, la principale réforme, essentielle il est vrai, serait de fixer dans la loi que les banques doivent disposer de 20 à 25% de fonds propres sur tous les crédits qu'elles accordent.

Cette exigence conduirait les grandes banques à devenir plus prudentes car le risque qu'elles courraient en cas de faillite du débiteur serait beaucoup plus lourd à supporter. La rentabilité des titres bancaires en serait sérieusement diminuée - ce qui réduirait notablement l'engouement que cette branche exerce auprès des détenteurs de capitaux...

Malheureusement, en l'état du dossier, les réformes en cours,

non négligeables, restent en deçà de ce qui serait requis pour supprimer le risque systémique évoqué ci-dessus.

Ce constat ne renforce en rien l'intérêt de l'initiative sur la monnaie pleine. Quoiqu'en disent ses concepteurs, elle ne résoudrait aucun des problèmes posés.

Appliquée seulement en Suisse, elle isolerait le pays du système financier international. La Suisse serait très facilement contournée. La monnaie pleine ne changerait évidemment rien à l'ordre international existant - aussi insatisfaisant soit-il. Tout au plus, le pays serait vu comme une curiosité et les entreprises qui sont venues ici depuis des années et des décennies ne tarderaient pas à s'en détourner.

Avec ses avantages et ses inconvénients, la mondialisation est une réalité totalement incompatible avec la «monnaie pleine». Avec nos excuses, [Emil!](#)

## Cartels: curieux combat de Chambres

Comment l'immobilisme triomphe au Parlement

---

Albert Tille - 10 juin 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25914>

Le projet de renforcement de la loi sur les cartels ([DP 1932](#)) pour combattre l'îlot de cherté helvétique est aujourd'hui en panne, immobilisé par une béante opposition entre les deux Chambres du Parlement

fédéral.

Il est pourtant parti en fanfare il y a deux ans. L'envolée du franc suisse dès 2008 n'avait pas provoqué la baisse des prix à l'importation qui aurait dû en

résulter. Les consommateurs proches des frontières se sont aperçus de l'écart grandissant et béant entre les prix suisses et ceux de France, d'Allemagne et d'Italie. Ecoutant la révolte des consommateurs ([DP 1924](#)),